

Mulhouse

Aménagement de l'espace public

Outil de diagnostic pour l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Le contexte de l'innovation

Dans le cadre de la loi du 11 Février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'article R 111-19-9 du Code de la construction dispose que « les Etablissements Recevant du Public (ERP) existants, classés dans les quatre premières catégories, doivent faire l'objet à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité ».

L'idée innovante

Mulhouse a imaginé un outil simple, efficace et compréhensible, permettant de réaliser les 250 diagnostics ERP du territoire Mulhousien en régie et en collaboration avec le monde associatif des personnes handicapées, selon une méthodologie et une présentation des résultats identiques pour tous les ERP.

Un autre outil de diagnostic de la voirie a été créé parallèlement pour compléter le dispositif.

L'objectif recherché

- Faire participer les personnes directement concernées par cette démarche, qui devrait permettre d'améliorer leur quotidien alors que la solution fréquemment utilisée pour des missions de ce type, est le recours à des bureaux de contrôle technique en bâtiment.
- « Respecter en tout point la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité », principe fondamental de la loi du 11 Février 2005.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Un groupe de travail a été composé au sein de la collectivité, avec les différentes compétences nécessaires au sein des services concernés (transports, bâtiment, voirie et personnes handicapées), mais également des associations de personnes handicapées du territoire Mulhousien (APF, IDS Le phare, Les papillon Blancs,...).

Le travail commun avec les associations a notamment permis de mettre en lumière, nombre de vérifications nécessaires afin de ne pas briser la chaîne du déplacement, notamment sur des points de détails qui auraient pu être négligés et qui pourtant ont une importance évidente pour des personnes en situation de handicap.

De nombreuses séances de travail, ainsi que des rencontres-test sur le terrain ont été nécessaires sur une période de 18 mois afin de mettre au point cet outil.

Au fur et à mesure de sa conception, cet outil a été présenté et validé par les différents organes décisionnaires de la Ville et de l'Agglomération (Mulhouse Alsace Agglomération), ainsi que par les différentes commissions de personnes handicapées (commission extra-municipale et commission intercommunale d'accessibilité).

Le contenu de la réalisation

L'outil informatique se compose d'un fichier Excel comprenant une fiche de relevé, et une fiche de conclusions à remplir.

Le rapport ainsi qu'une conclusion sous forme de 4 schémas de clé, représentant l'accessibilité du bâtiment par famille de handicap (moteur, visuel, auditif et psychique), se font automatiquement.

Seule une mise en page globale du document final est nécessaire afin d'améliorer la lisibilité du document, et d'économiser du papier.

Cet outil a été réalisé de manière à :

- prendre en compte toutes les normes en vigueur concernant l'accessibilité
- respecter le principe fondamental de loi du 11 Février 2005, en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement
- pouvoir être utilisé par un technicien en bâtiment n'ayant qu'un minimum de formation en accessibilité
- réduire au maximum l'utilisation et le stockage de données papier
- réaliser automatiquement un rapport compréhensible par tous
- pouvoir être utilisé de manière simple et intuitive sans logiciel spécialisé

Les moyens humains et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

Trois techniciens ont été mobilisés ponctuellement pendant 18 mois pour la création de cet outil, dont un plus particulièrement pour l'informatisation et l'automatisation de celui-ci .

Une dizaine de réunions de travail, ainsi que cinq rencontres-tests sur le terrain ont eu lieu avec les associations.

L'achat du matériel nécessaire pour la réalisation des diagnostics (tablette pc, niveau, mètre, appareil photo,...) représente un budget de 2 000 € TTC environ

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

- Après 15 mois d'utilisation, cet outil a permis de réaliser plus d'une centaine de diagnostics.
- Les différents tests réalisés avant la mise en place de cet outil, montrent qu'une économie de temps de visite et de rédaction d'environ 2 à 4 h, a pu être réalisée par bâtiment.
- L'automatisation du fichier permet notamment de réduire le temps de visite sur place, et donc dans certains cas, d'éviter une visite supplémentaire sur les lieux.
- La rédaction in-situ du relevé et l'automatisation des résultats évitent une retranscription des données après visite, et demandent seulement une relecture et une mise en page du document.
- Ces diagnostics sont utilisés quotidiennement pour les projets de mise en conformité des ERP, par les architectes, ingénieurs et techniciens du service d'architecture de la Ville de Mulhouse.

Cet outil a également été mis à disposition des communes composant l'agglomération Mulhousienne (Mulhouse Alsace Agglomération) qui comporte 32 communes. Il est actuellement testé ou utilisé par plusieurs d'entre elles.

L'évolution promise à cet outil est l'utilisation à titre informatif des résultats de l'accessibilité de chaque ERP, à travers la communication au grand public des « clés d'accessibilité » de ces diagnostics.

Ainsi, l'état d'accessibilité des ERP Mulhousiens et leur évolution pourra être connue de tous.

Contact

Olivier FIXARD, technicien - référent accessibilité des ERP

Tél. : 03 89 33 78 37

courriel : olivier.fixard@ville-mulhouse.fr